

La Petite Plume

de



❖ STELE COMMEMORATIVE A LA CASERNE DES POMPIERS DE CASTILLON



Projet d'un monument dédié aux
Sapeurs-Pompiers porté par le Président de
l'Amicale et les membres du bureau de
l'association.

Après deux années de préparation les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ont le 18 janvier 2020 officiellement inauguré une statue en pierre représentant deux sapeurs-pompiers en action faisant preuve de courage, d'entraide et d'abnégation dans l'exercice de leur métier.

Cette sculpture réalisée par l'entreprise « ATELIER DE SCULPTURE ROMEL » est à ce jour unique en France.

Deux sapeurs-pompiers, dont le puisseguinais Alain BRANGER, se sont engagés et ont servi de doublure pour obtenir un résultat extrêmement réaliste. La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux élus du secteur et du département ainsi que le contrôleur général du SDIS de la Gironde et de ses représentants.

Cette réussite a été possible grâce à la détermination et la motivation de l'ensemble des sapeurs-pompiers de la caserne ainsi qu'à l'apport financier non seulement des fonds de l'Amicale résultant de la vente de leurs calendriers mais aussi des subventions de nombreuses communes du secteur dont Puisseguin.

Cette stèle implantée dans l'enceinte de la caserne et visible de tous est **une réalisation universelle, intemporelle dont chaque citoyen peut en être fier** puisque leur don a permis l'aboutissement de ce projet.

❖ INFORMATIONS MUNICIPALES



✓ MODE DE SCRUTIN POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS :

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme PUISSEGUIN, le scrutin est **majoritaire, plurinominal, à deux tours**.

Les candidats peuvent présenter une **candidature isolée ou groupée**. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats.

Une **déclaration de candidature** est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. Elle doit être déposée au plus tard le 27 février 2020. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au conseil municipal au **premier tour** les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés** et recueilli au moins **un quart des voix** des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé : l'élection a lieu à la **majorité relative**, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les **conseillers communautaires** (qui représentent leurs communes au conseil de l'établissement public de coopération) sont désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...).

RAPPEL : les Elections Municipales se dérouleront

1^{er} tour / le Dimanche 15 mars

2nd tour / le Dimanche 22 mars

Horaires d'ouverture et de fermeture du bureau de vote : 8 h 00 – 18 h 00

✓ ZERO PHYTO :

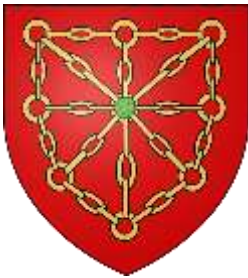
Dans le cadre de l'engagement municipal dans la démarche « zéro phyto », des composteurs ont été installés aux entrées des cimetières. Merci de les utiliser en veillant à séparer les plastiques et en respectant les consignes de tri indiquées.

✓ FRELONS ASIATIQUES :

Comme l'an dernier, il est fort recommandé de mettre en place des pièges à frelons, afin de limiter à nouveau leur expansion. Merci de signaler au secrétariat de la Mairie le nombre de pièges que vous avez installés, afin de pouvoir établir des statistiques.



Rue de la Reine Margot



(1553-1615)



C'est l'Histoire d'un fait divers qui concerne un village de Puisseguin et... une reine de France. Rien de moins. Evènement oublié, plus ou moins volontairement, on comprendra pourquoi.

Tout commence avec un rapport sur l'état de la paroisse établi par le curé de Puisseguin, Deluze, en 1772. Il écrit : « ... au village de La Plaigne, et dans les temps des guerres civiles ou autres qui déterminaient nos princes à voyager, il est accouché dans la maison des Cavois une reine de France, ce qui mérita à ce village le privilège de nobilité avec exemption de taille, rente et lods, dont celui qui écrit a vu jouir tout le village... ». Difficile d'imaginer le curé inventer une telle histoire. Alors, sur quoi repose-t-elle ? Une seule reine semble possible pour un évènement aussi improbable : Marguerite de Valois, reine de Navarre. Pour s'y retrouver, il faut revenir à 1572.

Marguerite a 19 ans. Dernière héritière des Valois, très belle, très cultivée et très catholique, sa mère Catherine de Médicis a décidé de la marier au jeune prince Henri de Navarre, très protestant, pour tenter d'apaiser le conflit religieux qui déstabilise le royaume depuis des décennies. Raté. Cinq jours après le mariage, les catholiques massacrent les protestants lors de la Saint Barthélémy. Henri devenu roi de Navarre deux mois plus tôt à la mort de sa mère Jeanne d'Albret, se convertit in extremis pour sauver sa vie.

Sous haute surveillance à la Cour, il réussit pourtant à fuir en février 1576 et rejoint ses troupes protestantes à Nérac. Marguerite, peu amoureuse mais loyale et poussée par sa mère qui espère limiter les dégâts, le rejoint à son tour le 15 décembre 1578. Malgré la Cour brillante intellectuellement et fastueuse qu'elle met en scène à Nérac, Marguerite s'ennuie de Paris. Elle repart pour la capitale en février 1582 et passe par Branne, Coutras, Montguyon, avec son lit bien sûr, et toute sa suite.

A Paris, c'est la belle vie. Mais le scandale éclate le 5 août 1583 : la belle a accouché clandestinement d'un enfant parfaitement illégitime. Son royal frère Charles IX, outré par le côté public du scandale, la chasse lamentablement de Paris, trois jours plus tard. Et c'est là que l'affaire de Puisseguin se décline.

En effet, la reine de Navarre prend la route pour Nérac, faute de mieux. Mais elle va mettre plus de neuf mois pour retrouver son mari...le 17 mai 1584. Alors, où est-elle pendant tout ce temps ? Mystère. Enfin, pas tout à fait, puisque du 22 au 26 novembre elle est attestée à Coutras, et que le 7 décembre elle est à Agen.

Alors, la thèse ici proposée est que Marguerite, accouchée clandestinement à Paris au printemps 1583 d'un enfant probablement mort-né, comme c'était souvent le cas à l'époque, a certainement été enceinte une nouvelle fois au début de l'été, ce qui a ulcéré son frère, craignant des complications politiques.

Le voyage vers Nérac est en conséquence très lent. Le temps d'accoucher à nouveau. Discrètement. Dans une maison amie, au village de La Plaigne, à l'écart, tout en étant dans la direction de Port Ste Marie où les retrouvailles avec son mari, le 17 mai 1584, très organisées politiquement, furent, on le sait, particulièrement orageuses. D'ailleurs, dès le 19 mars suivant, Marguerite fuit Nérac et entre dans l'alliance ultra-catholique de la Ligue, contre son mari. C'en est fini pour elle, quoique devenue reine de France en 1594 à l'avènement de son mari, déclarée stérile, ce qui était rédhibitoire, elle négociera fort cher l'annulation de son mariage, pour finir sa vie entre semi- liberté et vieillesse confortable. De son enfant né à Puisseguin, on ne sait rien.

Pour Marguerite, elle est entrée dans l'Histoire sous le nom de Reine Margot avec Alexandre Dumas.

Le Conseil Municipal de Puisseguin a récemment validé son nom pour le donner à la rue principale du village de Laplagne. Parce que Marguerite le valait bien.

Xavier Sublett

Votre Conseil Municipal élu le 23 mars 2014, et vos 2 CMJ élus en 2014 et en 2017, tiennent, alors que leur mandat s'achève, à vous remercier pour la confiance que vous avez bien voulu leur accorder.

